



Formation

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - Concepteur

Durée : 7 heures (1 jour)

Effectif : De 1 à 10 personnes



Pourquoi envisager cette formation ?

Cette formation s'adresse aux salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - Concepteur. L'employeur peut délivrer cette autorisation sur la base de l'attestation de compétences en cours de validité obtenue après examen par QCM. (Arrêté du 15 février 2012).



Objectifs pédagogiques

- Préparer les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux
- Réussir l'examen permettant à l'employeur de délivrer une Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux (AIPR) – Concepteur



Profil des stagiaires

Pour qui

- Concepteur : Responsable de projet ou personne chargée par le responsable de projet de préparer des projets de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens et de superviser ces travaux
- Exemples de concepteurs : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exploitant, personnel technique des collectivités territoriales et bureaux d'études spécialisés

Prérequis

- Pas de prérequis particulier



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes dans des situations de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 1 à 10 personnes

Durée

- 7 heures (1 jour)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Formation assurée par un expert ayant plusieurs années d'expérience, spécialisé dans la formation et titulaire d'une attestation de compétences en tant que "concepteur"

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés et interrogations
- Étude de cas concrets
- Évaluation progressive des savoirs à partir de QCM
- Remise du Mémo Formation " Préparation à l'examen AIPR - Concepteurs et encadrants " (Livret de 64 pages) à chaque stagiaire



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Entraînement sur des questions issues du QCM de l'examen de contrôle des compétences
- Examen : le QCM se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (le stagiaire doit répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 48 points sur 80 possibles)



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- La certification est une obligation de résultat, par le biais d'un examen qui se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Le stagiaire doit répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 48 points sur 80 possibles.

Modalités d'obtention

- Délivrance d'une attestation de compétences. C'est une pièce justificative permettant à l'employeur de rédiger une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR - Concepteur).

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- L'attestation de compétences comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur

Durée de validité de la certification

- 5 année(s)



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
 - Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence AIPR
 - Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
 - Le rôle et les responsabilités du responsable de projet, de l'exploitant de réseau et de l'exécutant de chantier
- Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux
 - Les risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
 - Les mesures de prévention
- Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet
 - Procédure : de la DT au DCE (IC, OL et CTF)
 - Le marquage piquetage
 - ATU
 - Les plans de récolement en classe A
 - Les sanctions administratives et pénales
- Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier
 - PGC, PGC, CTF, demande de mise hors tension
 - Distances de sécurité
- Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier
 - Réunion de chantier
- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage
 - La procédure en cas d'anomalie
 - La procédure en cas de dommage
- Examen

Code programme : AIPR-C
Date de mise à jour : 26 janvier 2024